



Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

*Edition N°8
Octobre 2010*

Gazette de la Petite Meurthe

Mairie : 1145 route départementale 73
88230 BAN SUR MEURTHE-CLEFCY
Tel : 03 29 50 30 18
Fax : 03 29 50 42 51
Courriel : bansurmeurthe-clefcy@wanadoo.fr
Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Mercredi :	8h00 à 11h30
Jeudi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Vendredi :	8h00 à 11h30
Samedi :	8h00 à 11h00

Permanences du Maire : 9h00 à 11h00 lundi, mercredi, vendredi et sur rendez-vous



Fleurissement estival à Sachment

Maire : Christian HERRY
Première Adjointe : Nicole STRABACH
Adjointe communication : Sylvia DIDIERDEFRESSE
Adjoint Spécial du Grand Valtin : Gérard FABRIZI
Conseillers Municipaux : Christian BARADEL, Patrice BOUX, Lydia CUNY, Roger CYPRYSZCZAK,
Philippe DULAC, Liliane DURAND, Claude ETIENNE, Guy MATHIEU, Alain MEYER, Gilbert THIRIET

ACTUALITES

RECHERCHE D'AGENTS POUR LE RECENSEMENT

Le prochain recensement de la population aura lieu en janvier et février 2010, organisé par l'INSEE. Pour le réaliser, la commune cherche des agents recenseurs.

Les personnes intéressées peuvent dès à présent déposer leur candidature en Mairie. Chaque agent recenseur collectera des informations sur les ménages pour le secteur de la commune qui lui sera attribué.

FORMATION pour l'utilisation d'un DEFIBRILLATEUR

La commune a acquis un défibrillateur par le biais du Pays de la Déodatie. Le matériel a été remis lors d'une cérémonie, le mardi 22 septembre dernier à Saint-Dié.

Ce défibrillateur sera installé aux abords de la Mairie et à la disposition de tous.

Une présentation du matériel et une formation auront lieu le :

Jeudi 4 novembre 2010 à 19h00 à la salle des fêtes

Les personnes intéressées sont cordialement invitées.



Apprenez à sauver une vie.

NUMEROS UTILES

GDF SUEZ

- **Urgence gaz naturel** : appeler le GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Pour le **raccordement au gaz naturel** : appeler le GrDF au 0 810 224 000 (prix d'appel local)
- Si vous avez un **contrat** de gaz naturel ou d'électricité **Gaz de France DolceVita** : **09 69 324 324** (appel non surtaxé) OU www.dolcevita.gazdefrance.fr

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5/10/2010

Réuni le mardi 5 octobre 2010, le Conseil Municipal a :

- Autorisé le Maire à :
 - Réaliser un prêt pour financer l'acquisition d'un nouveau véhicule 4x4 en remplacement de l'ancien. Après examen de plusieurs devis, c'est celui de la marque ISUZU qui a été retenu. Le nouveau pick up sera équipé pour pouvoir répondre à tous les besoins de la commune (transport de matériaux ou matériel dans la benne, déneigement de certaines voies avec sablage simultané).
 - Signer un contrat avec le CIGAC pour assurer les risques statutaires du Personnel Communal
- Approuvé deux demandes de ravalements de façades et accepté le versement des participations communales. Nous vous rappelons que la demande doit être instruite avant la réalisation des travaux. L'aide attribuée est de 12.5 % du montant des travaux mais plafonnée à 686 € lorsque la réalisation est confiée à une entreprise, ou 343 € lorsqu'elle est effectuée par le propriétaire lui-même. Le nombre de dossiers pris en compte est limité à 6 par an.
- Accepté les propositions de martelage de bois transmises par l'O.N.F pour l'année 2011.
- Instauré des ratios d'avancement de grade du Personnel. Mme Pascale PARISOT a réussi l'examen professionnel d'Agent Administratif 1^{ère} classe. Le Conseil Municipal a accepté et reconnu cet avancement et elle accédera donc à ce nouveau grade.
- Fixé le montant des prix attribués pour les « Maisons Fleuries ». La cérémonie de remise des prix aura lieu le vendredi 29 octobre 2010 à 18h30 à la salle des fêtes.
- Nommé un délégué titulaire pour le Syndicat Scolaire. Mr Eric CUNY ayant déménagé au mois de juillet dernier, il a démissionné du Conseil Municipal ainsi que du Syndicat Scolaire. Mr Patrice BOUX le remplace au Syndicat Scolaire.
- Autorisé le Maire à signer une convention de transport scolaire avec la Commune du Valtin pour les élèves du Grand Valtin fréquentant l'école de Xonrupt-Longemer. 11 enfants sont concernés.
- Décidé d'acquérir des terrains enclavés dans des parcelles boisées communales sur proposition de propriétaires privés.
- Autorisé le Maire à signer une cession amiable de bois, abattu par les ouvriers communaux et débardé par l'entreprise Maire et Fils. Ce bois a été vendu aux Etablissement SIAT-BRAUN pour un montant de 2 025 € HT.

Nous vous rappelons que les comptes rendus réglementaire du Conseil Municipal sont affichés à la mairie et au Grand Valtin, et font l'objet d'une parution dans la presse locale.

VIE LOCALE

RÈGLES D'URBANISME

Afin de faciliter vos démarches et éventuellement de gagner du temps, nous vous invitons à venir vous renseigner en mairie si vous avez un projet de construction.



RAPPEL : le PLU prévoit des règles concernant les constructions.

Par exemple, les propriétés situées dans les zones UA et UB ne peuvent recevoir une nouvelle construction à moins de 3 mètres d'un bâtiment existant. De plus, aucune nouvelle construction ne peut être implantée à moins de 3 mètres des limites séparatives et à moins de 4 mètres de l'alignement des voies publiques.

Les pentes des toitures sont également réglementées (25 à 35°).

ATELIER DE DISTILLATION

L'atelier communal fonctionnera du lundi 15 novembre 2010 au vendredi 13 mai 2011
Le kilo de matière à distiller est facturé 0.15 € depuis le 1^{er} janvier 2009.

CCAS



Dans le cadre de la Semaine Bleue qui se déroule du 18 au 24 octobre 2010, les membres du CCAS ont organisé un après-midi COUAROYE le mercredi 20 octobre 2010 à partir de 14h00.

Les élèves de la Maison familiale Rurale de la Bolle ont participé à cette rencontre intergénérationnelle.



Comme tous les ans, l'équipe du CCAS organise l'après-midi de Noël, animé par Claude THOMAS, pour les plus de 70 ans.

La date retenue est le **mercredi 15 décembre** après-midi.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

« Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2010, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office »

(Extrait du texte officiel)

INSCRIPTION AU RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les adolescent(e)s doivent se faire recenser dès leurs 16 ans et avant 16 ans et 3 mois. Il faut se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Cette inscription permettra ainsi de participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Suite à ce recensement, chaque intéressé(e) recevra une attestation qui sera nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

LOTS DE BOIS

Cette année encore, nous ne délivrerons pas de lots de feuillus. Par contre des lots de résineux restent disponibles et les habitants intéressés peuvent s'inscrire en Mairie.

Tarifs : 15 € par tranche de 10 stères



LE POINT SUR LES TRAVAUX

Nous vous proposons un point succinct sur les travaux réalisés et à venir pour cette fin d'année dans la commune. Un article plus détaillé paraîtra dans le bulletin de janvier.

TRAVAUX ROUTIERS

Plusieurs dossiers de demandes de subventions ont été déposés en avril dernier. Ils concernent :

- Extension du réseau d'eau potable en parallèle avec les travaux d'assainissement 2011
- Protection des périmètres de captages

Ces 2 dossiers sont en attente d'instruction au Conseil Général.

- Voirie : l'entreprise STPI a été retenue pour la rénovation de la VC53 (Derrière Sachment), VC54 (La Bihaye), VC24 (Les Bruns Prés).

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (compétence CCHM)

L'ensemble des travaux (collecteur principal, raccordement des habitations et remise en état des voies) portant sur le 2^{ème} contrat, 2^{ème} tranche a été réalisé par l'entreprise PEDUZZI. Les travaux sont terminés.

La tranche suivante débutera dans le courant de l'année 2011. Suite à l'appel d'offres lancé par la CCHM, le marché a été attribué au groupement d'entreprises STPI, Molinari, et Hydr'eau Services.

ECOLE

RENTREE SCOLAIRE 2010/2011 : 92 Enfants

Cette année, l'effectif des enfants inscrits à l'école primaire est de 92 enfants soit 4 enfants de moins que la période précédente.

CLASSE MATERNELLE : 32 élèves

Mme Florence DALIDEC, directrice de l'école Nicole HERRY, enseigne du mardi au vendredi.
Mme Sabine GONCALVES est présente le lundi lorsque Mme DALIDEC s'occupe de la direction.
Mme Clara RAMIANDRISOA, Assistante de vie scolaire individuelle (A.V.S.I.) apporte une aide administrative à la Directrice.
Mme Nora HOLLARD est employée par la commune en tant qu'aide maternelle.

Le thème du projet scolaire de cette année est axé sur les contes et l'écriture de contes sur les loups.

CLASSE CP/CE1 : 18 élèves

Mme Fanny SAXE enseigne du lundi au jeudi.
Mme Sabine GONCALVES est présente le vendredi.

Le projet scolaire est le Moyen Age.

CLASSE CE2/CM1 : 20 élèves

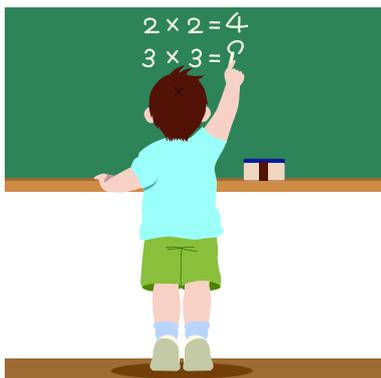
Mme GONCALVES, de retour de son congé maternité, n'a pas été réaffectée à cette classe compte-tenu de son temps de travail de 2 jours par semaine. Elle est désormais présente les lundis et les vendredis comme elle le souhaitait.

Elle a été remplacée par Mme Laure ORIEL, en congé maternité jusqu'en janvier.
La classe a été confiée à Mr Pierre MICHEL, remplaçant.

CLASSE CM1/CM2 : 22 élèves

C'est toujours Mme Sylvie DICKERSCHEIT qui est en charge de cette classe.

PRINCIPALES DEPENSES REALISEES



Acquisition de 2 nouveaux tableaux pour la classe des CP/CE1

Fournisseur retenu : Bureau Bibliothèque Scolaire 68240 KAYSERSBERG

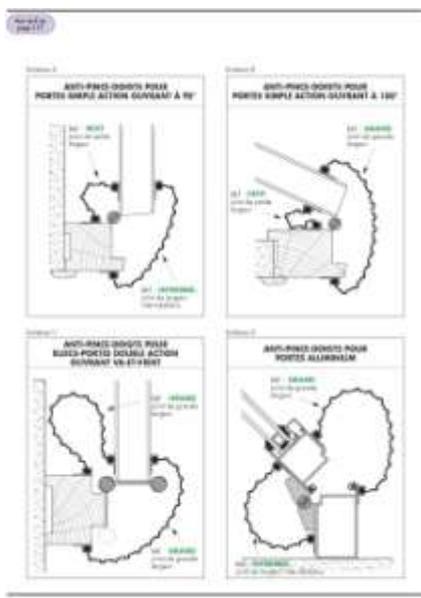
Prix : 1246.83 €



Acquisition d'un lot de 20 couchettes, et protections + draps pour la sieste des maternelles

Fournisseur retenu : CAMIF Collectivités 79074 NIORT

Prix : 907.41 €



Des anti-pinces doigts ont été posés sur toutes les portes du bâtiment de la maternelle

Fournisseur retenu : JOINT DUAL 69578 LIMONEST

Prix : 1054.61 €



Le couloir du bâtiment des classes élémentaires a été repeint

Entreprise retenue : BALTHAZARD Eric 88650 ANOULD

Montant des travaux : 3 280,87 €



Acquisition d'une armoire pour le stockage des produits et matériels d'entretien de l'école

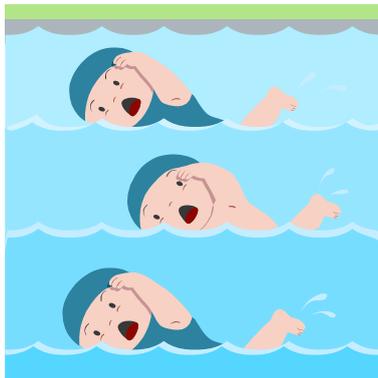
Fournisseur retenu : ANJOU TOLERIE 49170 ST GEORGE SUR LOIRE

Prix : 486.63 €



Le budget 2010 pour les dépenses de fournitures scolaires a été voté à 4 300 €. Cette somme a été dépensée en totalité à ce jour. Il s'agit de l'ensemble des besoins de l'école dont les ramettes de papier, manuels scolaires, cartouches d'encre...

Une somme de 15 € par enfant est également versée à la coopérative scolaire sous forme de subvention.



Les enfants des classes de CP au CM1 fréquentent la piscine municipale de Gérardmer une fois par semaine au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire.

Le coût est de 1 171.80 €, financé intégralement par la commune, ainsi que les transports en bus qui ont été effectués principalement par les Cars FERRY et par la CONNEX VOSGES

A ces dépenses, il faudrait également ajouter le temps passé au ménage, à la gestion administrative, la garderie et la cantine périscolaire, ainsi que toutes les dépenses d'entretien et de réparations des locaux (réparations diverses, balayage de la cour avec la balayeuse de la CCHM), chauffage, etc...